

REPUBLIQUE FRANCAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

La présidente du tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.222-13 ;

DECIDE :

Article unique : Sont désignés pour exercer les fonctions de juge statuant seul, en application des dispositions de l'article R. 222-13 du code de justice administrative :

- Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente,
- M. Bruno Coudert, vice-président,
- M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président,
- Mme Florence Milin-Rance, première conseillère,
- Mme Clémence Sousa Pereira, première conseillère,
- M. Frédéric Durand, premier conseiller,
- Mme Géraldine Grandjean, première conseillère,
- Mme Agnès Bourjol, première conseillère
- Mme Céline Marini, première conseillère,
- M. Romain Gottlieb, premier conseiller,
- Mme Laëtitia Cabecas, première conseillère,
- Mme Audrey Jouguet, première conseillère,
- M. Pierre Bastian, conseiller.

Fait à Nancy, le 1^{er} mars 2025

La présidente,


Véronique Ghisu-DeParis